

défaut du sieur Daigremont qui a été malade longtemps d'un rhumatisme qui l'a empêché d'agir et dont il n'est pas encore bien remis." (:)

Le 1er mai 1711, les paroissiens de Notre-Dame de Montréal élisèrent M. Etienne Robbert de La Morandière marguillier.

En 1720, M. Robbert de La Morandière, considérant que ses appointements n'étaient pas suffisants pour lui permettre de faire vivre sa famille convenablement, demanda au ministre de les augmenter.

MM. de Vaudreuil et Bégon écrivaient au ministre le 26 octobre 1720 :

" Nous envoyons aussi les placets des sieurs Foucault et Robbert, gardes magasins du roi à Québec et à Montréal, pour une augmentation d'appointements, ceux de 600 livres qu'ils ont n'étant pas suffisants pour les faire subsister avec leur famille ; le conseil de marine a eu égard à la représentation que nous lui avons faite sur ceux du contrôleur qui n'étaient que de 500 livres et les a réglés à 1000 livres, par les mêmes raisons exposées par ces deux gardes magasins qui sont l'un et l'autre bons sujets et fort attachés à leurs fonctions, nous vous supplions de vouloir bien leur accorder les mêmes appointements qu'au contrôleur."

Le conseil de marine consulté sur le placet de MM. Robbert de La Morandière et Foucault répondit :

" Le Roi n'a point augmenté en France les appointements, il ne le peut faire au Canada ; c'est ce qu'ils doivent faire entendre à ceux qui les prient d'écrire en leur faveur et ne pas citer des exemples qui ne sont point pareils à ceux qu'ils proposent ; la place de contrôleur à Québec n'avait que 500 livres parce qu'elle était occupée par un homme qui avait une pareille somme comme greffier du conseil, ce qui faisait 1000 livres, sans cela elle aurait eu d'avantage et la place de contrôleur est regardée différemment de celle de garde magasin et n'a pas les mêmes revenant bons. On sait

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 30, c. 11.